



## FORMULAIRE D’AFFILIATION PARTICIPANT REGISTRE AB LIGHT

(toutes les données demandées doivent **obligatoirement** être complétées)

Nom de la société : ..... Nom : .....

### Données du troupeau

Adresse : ..... Code postal + localité : .....

Numéro de troupeau : ..... Adresse électronique : .....

Numéro de téléphone :  
.....

Vous ne pouvez utiliser le module spécifique aux participants Registre AB Light que si vous avez pris connaissance du règlement du Registre AB et des conditions spécifiques figurant ci-dessous, et y avez donné votre consentement, y compris leurs éventuelles modifications consécutives à une décision du conseil d’administration de l’ASBL Registre AB. Le participant est informé de modifications éventuelles des conditions d’utilisation à l’adresse électronique qu’il a indiquée dans le présent formulaire d’affiliation. Vous disposez toujours du droit de retirer votre consentement. Les données obtenues sont traitées en stricte confidentialité, conformément à la politique de confidentialité.

En utilisant le module spécifique aux participants Registre AB Light ainsi que les services et les procédures spécifiques y afférents, vous consentez expressément à la collecte, l’utilisation, la publication et la conservation des données à caractère personnel ci-après par l’ASBL Registre AB, de la façon suivante :

- a) Dans le cadre du module Registre AB Light contenu dans le Registre AB (décrit dans les règlements du Registre AB avec les conditions d’utilisation pour les bovins, les porcs et les volailles), le producteur donne son consentement explicite à l’ASBL Registre AB pour le traitement des données suivantes : (i) nom, (ii) adresse, (iii) données de contact, (iv) numéro de TVA, (v) numéro d’opérateur, (vi) numéro de troupeau, (vii) numéro d’établissement, (viii) langue et (ix) enregistrements d’antibiotiques ;
- b) Le producteur donne son consentement explicite à l’intégration dans la base de données Registre AB de certaines des données susmentionnées par accès direct à la base de données Sanitel via les services web publics. Cet accès direct aux données de la base de données Sanitel au moyen du mandat dit consultatif est nécessaire pour que le Registre AB sache à tout moment qui est le responsable sanitaire du troupeau afin qu’en cas de reprise ou de cessation de l’exploitation, le module participant Registre AB Light puisse être annulé ;
- c) L’ASBL Registre AB peut coupler les données de prescription et de fourniture susmentionnées et leurs éventuelles modifications en vue de leur transmission automatique au système d’enregistrement légal Sanitel-Med. Ensuite, un autre couplage est effectué depuis Sanitel-Med vers le Registre AB. Toutes les données et modifications de données concernant le producteur, saisies directement dans Sanitel-Med, sont transmises à la base de données du Registre AB. Le mandat consultatif évoqué au point B ci-dessus est également indispensable pour qu’il puisse y avoir une interaction entre le Registre AB et Sanitel-Med ;
- d) Votre fournisseur peut saisir dans le Registre AB tous les antibiotiques prescrits, fournis et administrés relatifs à votre entreprise ;
- e) L’ASBL Registre AB peut rendre visibles les données de prescription susmentionnées et leurs éventuelles modifications pour le cabinet vétérinaire qui en est le prescripteur ;
- f) L’ASBL registre AB peut rendre visibles les données de fourniture susmentionnées pour le fournisseur concerné.

Pour accord,

Nom du participant : ..... (à compléter obligatoirement)

Date : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ (à compléter obligatoirement)

Signature :